

**A/s : Réponse de la France à l'alerte la concernant sur la plateforme du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes**

**Des journalistes et magistrats français reçoivent des menaces de mort (7 avril 2017)**

**Alerte déposée sur le site de la Plateforme du Conseil de l'Europe :** *Le 6 avril 2017, les journaux indépendants français 'Le Canard Enchaîné' et 'Mediapart' ont reçu des lettres de menaces de mort accompagnées d'une balle de fusil de calibre 22 de la part d'un groupe appelé «Epuration 2J». Posté depuis Marseille, ces lettres avertissent les journalistes des deux journaux: "La vigilance et la protection ne durent pas Ad Vitam ... Ce jour / Nous serons là / Pour vous / ou / l'un de vos proches". La lettre anonyme adressée à Mediapart montre un cercueil marqué des lettres E-P, rappelant les initiales du fondateur du journal Edwy Plenel, et la phrase «Les juges et les journalistes tous pareils». Une lettre similaire a été envoyée au 'Le Canard Enchaîné' et à quatre magistrats. Selon Mediapart, Eliane Houlette, chef du parquet financier national et trois juges en charge de l'enquête sur l'affaire "Fillon" (candidat à la présidence française) ont été ciblés. Le parquet de Paris a ouvert une enquête pour «menaces de mort».*

La France tient à rappeler son attachement à la défense de la liberté d'expression. Elle est particulièrement engagée pour la liberté de la presse et la protection des journalistes.

La liberté de la presse est pleinement garantie en France par nos engagements internationaux, notamment la Convention européenne des droits de l'Homme (article 10), et par notre droit interne, en particulier la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Lorsque les journalistes font l'objet de menaces et de violences en France, ils bénéficient de voies de droit effectives, en particulier devant les juridictions civiles et pénales.

S'agissant de la présente alerte, deux enquêtes ont été ouvertes par le parquet de Paris concernant les menaces de mort évoquées. Les investigations tendant à identifier le ou les auteur(s) des menaces ont été confiées à la Brigade de répression de la délinquance aux personnes. Les enquêtes sont actuellement toujours en cours.